

Date de la séance

Le 8 mars 2024

Date de convocation

Le 1^{er} mars 2024

Date d'affichage

Le 1^{er} mars 2024

Nombre de membres

En exercice	09
Présents	05
Absents	04
Procurations	00

N° 2024/01

OBJET : Signature d'une convention pour les victimes de violences intra-familiales avec la gendarmerie de Balma

Transmis à
la Préfecture
Le 12 mars 2024

Date de publication
Le 12 mars 2024

Certifié exécutoire

L'an deux mille vingt-quatre,

Le huit mars à quinze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr Marc FERNANDEZ, Président,

PRESENTS :

M. Marc FERNANDEZ, Jacques DETOEUF
Mmes Christine LEJEUNE, Régine HENRIQUES, Rose-Marie ROQUES

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : //

Absents :

M. Louis CLIQUOT DE MENTQUE
Mmes Martine STARCKMANN, Laetitia SERVEILLE, Odile HUGUES

Secrétaire de séance : Mme Christine LEJEUNE

Il est exposé au Conseil d'Administration que depuis 1992, la France a voté diverses lois spécifiques tendant à lutter contre les violences intra-familiales.

Plus précisément, elles visent à protéger les victimes de violences conjugales et aux incidences de ces dernières sur les enfants.

Pour prévenir et lutter contre ces violences, la gendarmerie de Balma propose une convention qui permettra un accès prioritaire à un hébergement d'urgence pour les victimes ne pouvant regagner leur domicile après notamment avoir déposé plainte, en raison des risques encourus pour leur sécurité physique ou psychologique.

Le CCAS prendra en charge les nuitées d'hôtel suivant une liste d'hôtels définie dans la convention. Le financement concernera une nuitée en semaine et jusqu'à trois nuitées pour une prise en charge le vendredi soir.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé, décide, à l'unanimité :

- d'accepter la convention avec la gendarmerie de Balma
- de mandater Monsieur le Président afin qu'il signe la convention et tout document et avenants s'y affèrent

Pour Copie Conforme
Le Président,
Marc FERNANDEZ

Pour Copie Conforme
La secrétaire de séance,
Christine LEJEUNE



Date de la séance

Le 8 mars 2024

Date de convocation

Le 1^{er} mars 2024

Date d'affichage

Le 1^{er} mars 2024

Nombre de membres

En exercice	09
Présents	05
Absents	04
Procurations	00

N° 2024/02

OBJET : Approbation du
Compte de Gestion du
Receveur

Transmis à
la Préfecture
Le 12 mars 2024

Date de publication
Le 12 mars 2024

Certifié exécutoire

L'an deux mille vingt-quatre,

Le huit mars à quinze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr Marc FERNANDEZ, Président,

PRESENTS :

M. Marc FERNANDEZ, Jacques DETOEU

Mmes Christine LEJEUNE, Régine HENRIQUES, Rose-Marie ROQUES

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : //

Absents :

M. Louis CLIQUOT DE MENTQUE

Mmes Martine STARCKMANN, Laetitia SERVEILLE, Odile HUGUES

Secrétaire de séance : Mme Christine LEJEUNE

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,


Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour Copie Conforme
Le Président,
Marc FERNANDEZ



Pour Copie Conforme
La secrétaire de séance,
Christine LEJEUNE



Date de la séance

Le 8 mars 2024

Date de convocation

Le 1^{er} mars 2024

Date d'affichage

Le 1^{er} mars 2024

Nombre de membres

En exercice	09
Présents	05
Absents	04
Procurations	00

N° 2024/03

OBJET : Approbation du
Compte Administratif

Transmis à
la Préfecture
Le 12 mars 2024

Date de publication
Le 12 mars 2024

Certifié exécutoire

L'an deux mille vingt-quatre,

Le huit mars à quinze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr Marc FERNANDEZ, Président,

PRESENTS :

M. Marc FERNANDEZ, Jacques DETOEF
Mmes Christine LEJEUNE, Régine HENRIQUIS, Rose-Marie ROQUES

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : //

Absents :

M. Louis CLIQUOT DE MENTQUE
Mmes Martine STARCKMANN, Laetitia SERVEILLE, Odile HUGUES

Secrétaire de séance : Mme Christine LEJEUNE

Sous la présidence de Mme Christine LEJEUNE, chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil d'Administration examine le Compte Administratif 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 2023	:	10 898.51 €
Recettes 2023	:	7 202.66 €
Excédent 2022 reporté	:	3 097.87 €

Déficit Total de clôture	:	- 597.98 €
--------------------------	---	------------

Investissement

Dépenses 2023	:	0,00 €
Recettes 2023	:	0,00 €

Restes à réaliser	:	0,00 €
Besoin de financement	:	0,00 €

Hors de la présence de Monsieur FERNANDEZ Marc, Président, le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité, le compte administratif du C.C.A.S. 2023.

Pour Copie Conforme
Le Président,
Marc FERNANDEZ

Pour Copie Conforme
La secrétaire de séance,
Christine LEJEUNE



Date de la séance
Le 8 mars 2024

Date de convocation
Le 1^{er} mars 2024

Date d'affichage
Le 1^{er} mars 2024

Nombre de membres
En exercice 09
Présents 05
Absents 04
Procurations 00

N° 2024/04

OBJET : Affectation de
Résultat

Transmis à
la Préfecture
Le 12 mars 2024

Date de publication
Le 12 mars 2024

Certifié exécutoire

L'an deux mille vingt-quatre,

Le huit mars à quinze heures,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Mr Marc FERNANDEZ, Président,

PRESENTS :

M. Marc FERNANDEZ, Jacques DETOUFUF
Mmes Christine LEJEUNE, Régine HENRIQUES, Rose-Marie ROQUES

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : //

Absents :

M. Louis CLIQUOT DE MENTQUE
Mmes Martine STARCKMANN, Laetitia SERVEILLE, Odile HUGUES

Secrétaire de séance : Mme Christine LEJEUNE

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de Monsieur Marc
FERNANDEZ, Président.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du
résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 0.00 €
- un déficit de fonctionnement de - 597.98 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

A Résultat de l'exercice
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) - 3 695.85 €
B Résultats antérieurs reportés
ligne 002 du compte administratif, précédé
du signe + (excédent) ou - 3 097.87 €
C Résultat à affecter
= A+B (hors restes à réaliser) - 597.98 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement
D 001 (besoin de financement) 0.00 €
R 001 (excédent de financement) 0.00 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement
Besoin de financement 0.00 €
Excédent de financement 0.00 €
Besoin de financement F =D+E 0.00 €

AFFECTATION = C =G+H 0.00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 0.00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F
2) H Report en fonctionnement R 002 (2) 0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 - 597.98 €

Pour Copie Conforme
Le Président,
Marc FERNANDEZ



Pour Copie Conforme
La secrétaire de séance,
Christine LEJEUNE

Date de la séance
Le 8 mars 2024

Date de convocation
Le 1^{er} mars 2024

Date d'affichage
Le 1^{er} mars 2024

Nombre de membres
En exercice 09
Présents 05
Absents 04
Procurations 00

N° 2024/05

OBJET : Vote du Budget
Primitif 2024

Transmis à
la Préfecture
Le 12 mars 2024

Date de publication
Le 12 mars 2024

Certifié exécutoire

L'an deux mille vingt-quatre,

Le huit mars à quinze heures,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Mr Marc FERNANDEZ, Président,

PRESENTS :

M. Marc FERNANDEZ, Jacques DETOEUF
Mmes Christine LEJEUNE, Régine HENRIQUES, Rose-Marie ROQUES

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : //

Absents :

M. Louis CLIQUOT DE MENTQUE
Mmes Martine STARCKMANN, Laetitia SERVEILLE, Odile HUGUES

Secrétaire de séance : Mme Christine LEJEUNE

Monsieur le Président expose au Conseil d'Administration les
conditions de préparation du budget.

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de
l'exercice auquel il s'applique (article L 1612-1 du code général des
collectivités territoriales),

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur le Président,
après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte, à
l'unanimité, le budget primitif du C.C.A.S pour l'exercice 2024 :

Section de fonctionnement :

Dépenses : **10 101.33 €**

Recettes : **10 101.33 €**

Pour Copie Conforme
Le Président,
Marc FERNANDEZ

Pour Copie Conforme
La secrétaire de séance,
Christine LEJEUNE

